

Au Collège communal de

Direction interdépartementale de  
la Cohésion sociale

Avenue Bovesse, 100  
B-5100 JAMBES

Tél. : +32 (0)81 32 73 45  
Fax : +32 (0)81 32 73 99  
dics@spw.wallonie.be

Nos réf. : SG/DiCS/PCS/radicalisme/CJ/LVD/C034- 2017-023885  
Annexe(s) : 1

Votre contact : Laurent VAN DRIESSCHE – 081 32 74 18 –  
[laurent.vandriessche@spw.wallonie.be](mailto:laurent.vandriessche@spw.wallonie.be)

**Objet : 2<sup>ème</sup> appel à projets « Prévention de la radicalisation  
violente »**

Madame, Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs les Echevins,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous informer du lancement du deuxième appel à projets  
« Prévention de la radicalisation violente ».

Le Gouvernement wallon a décidé d'allouer une enveloppe de 2 millions d'euros à cette fin et  
souhaite, au départ de ses compétences, apporter des réponses durables aux causes de la  
radicalisation, dans le respect des valeurs fondamentales du vivre ensemble.

Vous trouverez ci-joint les modalités pratiques relatives à l'introduction de votre candidature  
qui nous parviendra au plus tard le 19 janvier 2018 par le biais d'un formulaire électronique conçu  
dans un souci de simplification administrative qui sera transmis à votre chef de projet PCS par la  
Direction interdépartementale de la Cohésion sociale du SPW.

Celle-ci se tient à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions et vous fournir  
toute aide utile dans l'introduction de votre dossier (081/32.73.45).

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Madame la  
Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins, à l'assurance de ma  
parfaite considération.

Valérie DE BUE,



Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement  
et des Infrastructures sportives